Fonds de Solidarité Logement
Accompagnement Logement
Equipe Logement Valenciennes
113, rue Lompez
59300 VALENCIENNES
Tel: 03 59 73 23 73

REPERAGE D'UNE PROBLEMATIQUE LOGEMENT

Cette fiche est à compléter par la structure d'accueil lorsqu'une ou des problématiques nécessitant un accompagnement logement ont été identifiées.
Pour bénéficier d'une mesure d'accompagnement logement dans le cadre du FSL, le ménage doit répondre à deux critères liés :

- Aux ressources : le revenu du ménage ne doit pas dépasser 2 RSA
- Et à la nature et l'importance des difficultés rencontrées (de logement ou financières)

Après instruction de cette demande par le secrétariat du FSL et au vu des problématiques rencontrées, un diagnostic social pourra être prescrit auprès d'un opérateur agrée afin d'identifier l'accompagnement logement le plus adapté.

Nord
le Département est là

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL

Nom de la structure : .....
Adresse de la structure : .....
Téléphone : ..... **Fax** .....
Nom de l'intervenant : .....
Adresse mail : .....
Qualité et cadre d'intervention de l'accueillant : .....
.....

☐ Contact préalable nécessaire

IDENTIFICATION DU MÉNAGE

Nom et Prénom du demandeur : .....
Date de naissance : ..... **Lieu de naissance** .....
Nom et Prénom du conjoint : .....
Date de naissance : ..... **Lieu de naissance** .....
Composition familiale : ..... **+** .....
Âge des enfants : .....
Âge des autres personnes du foyer : .....
Adresse courrier : .....
Adresse lieu de vie : .....
Téléphone : ..... **Typologie du logement** .....
Nature et montant des ressources : .....
Si connu, N°IODAS FSL : .....
Préciser la situation du ménage :

☐ Locataire du parc privé ☐ Hébergé chez un tiers
☐ Locataire du parc public ☐ SDF
☐ Locataire du parc Pact ☐ Foyer ou résidence sociale (FJT, FTM, centre maternel...)
☐ Hébergement d'urgence ☐ Propriétaire occupant
☐ CHRS

La famile a-t-elle un dossier de surendettement ? ☐ Oui ☐ Non

LES PROBLÉMATIQUES LOGEMENT REPÉRÉES

ACCES	MAINTIEN
☐ Sans domicile propre ☐ Hébergé dans les dispositifs institutionnels ☐ Détenteur d'un bail précaire ☐ Vivant en surpeuplement extrême dans le parc privé ☐ Vivant dans un logement déclaré insalubre ☐ Couple, parent isolé, ou allocataire RSA vivant chez un tiers ☐ En situation de perte irrémédiable du logement ☐ Locataire avec taux d'effort trop élevés — Tx effort logement : ..... % Tx effort loyer : ..... % *(cf calculette FSL)*	☐ Expulsion ☐ Assignation ☐ Jugement ☐ Commandement de quitter les lieux ☐ Recours de la Force publique ☐ Dettes multiples (Eau, électricité, gaz et loyer) ☐ Suite refis FSL- maintien non durable (TE loyer <33%) ☐ Conflits avec bailleur, fournisseur et voisinage ☐ Problème de gestion du logement (hygiène, appropriation)

Le ménage a-t-il déposé une demande de logement ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, N° unique départemental :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	9	8	7	6	5	4	3	2

Le ménage fait-il des recherches de logement dans le parc privé ? ☐ Oui ☐ Non

COMMENTAIRES ÉVENTUELS (PROBLÉMATIQUES LOGEMENTS, AUTRES PROBLÉMATIQUES)

La famille est-elle connue des sevices sociaux (si oui dans quel cadre). Quelle est la demande de l'usager, son projet logement, les démarches en cour... (si besoin, joindre un rapport social circonstancié)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

AUTRES INTERVENANTS AUPRÈS DU MÉNAGE ET PROBLÉMATIQUE ABORDÉE (UTPAS, TUTELLE, RÉFÉRENT, RSA, CMP)

NOM DE L'INTERVENANT ET STRUCTURE	PROBLEMATIQUE ABORDÉE

Au regard des problématiques rencontrées et en référence à la partie relative à l'accompagnement logement dans le Règlement Interieur du FSL, un diagnostic sera sollicité auprès d'un opérateur.

Le (les) demandeur(s) déclare(nt) avoir été informé(s) par l'accueillant et accepte que les informations recueillies soient communiquées à un opérateur pour qu'un diagnostic de leur situation soit réalisé.

Fait à

Le

L'accueillant
(cachet et signature)

Le (les) demandeurs
(*signature)*

Visa du supérieur hiérarchique

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique par le Département du Nord destiné à l'étude de votre demande de Fonds Solidarité Logement. Les destinataires des données sont les services du Département du Nord. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au secrétariat du Fonds Solidarité Logement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.